

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de conseillers représentés : 5  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 29

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un octobre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le quinze octobre deux mille vingt quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU.

**Absents donnant pouvoir** : Evelyne BAUD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Sarah MICHON, Charles-Bernard DRUGÉON a donné pouvoir à Sophie CHATELIER, Isabelle LE BRUSQUET a donné pouvoir à Pauline CAILLONNEAU.

**Absents excusés** : Hélène LEMESLE.

**Absents** : Corinne BRAUD, Thony CHABOT, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

#### **D21102024\_4 : Budget principal : décision modificative n°2**

**Vu** le Code général des collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

**Vu** l'instruction comptable et budgétaire M57,

**Vu** la délibération n°26022024\_07 du 26 février 2024 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2024

**Vu** la délibération n°20240923\_04 du 23 septembre 2024 adoptant la décision modificative n°1

**Considérant** la nécessité de procéder à un ajustement des crédits du budget principal,

Monsieur Jean-Luc RABILLARD, Adjoint aux Finances, expose ci-après la décision modificative n°2 :

Cette décision modificative est rendue nécessaire sur demande expresse du Service de Gestion Comptable des Sables d'Olonne pour régulariser :

- toutes les écritures comptables intervenues sur les exercices 2023 et 2024 lors de l'installation du système de vidéo protection et ce, avant toute transaction avec la Communauté de Communes du Pays des Achards :

	Chapitre	Fonction	Gestionnaire	Article	Service	Antenne	Opération	Libellés	DEPENSES		RECETTES	
									Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT	21	059	BTEC	2158	IOP	VIDEO		AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL et OUTILLAGES INFORMATIQUES		188 980,00 €		
	21	020	BTEC	21351	BAT	LA		INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	60 000,00 €			
	21	020	BTEC	2158	TEC	LA	26	AUTRES INSTALLATIONS, AMATERIEL ET OUTLLAGES TECHNIQUES	15 000,00 €			
	21	518	URBA	2115	FONC	LA		TERRAINS BATIS	114 480,00 €			
	16	001	AFGE	165	BAT	LA		DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS		500,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT									189 480,00 €	189 480,00 €	0,00 €	0,00 €

- une écriture de restitution de caution rejetée en 2019 et jamais régularisée depuis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la décision modificative n°2 du budget principal tel qu'exposée ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
Lynda PRUVOST

Le Maire,  
Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jour, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 28 octobre 2024  
Au registre